

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIAPL – ATTRIBUTION DE  
L'INDEMNITE**

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Xavier ANTONY, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Carlat, le 12 juin 2014

Le Maire,

Agnès COURCHINOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers :	11
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 03 .06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'AGENCE  
DEPARTEMENTALE INGENIERIE ET TERRITOIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité désigne :

Mr Yves ALEXANDRE

pour représenter la commune au titre de l'Agence Technique Départementale Cantal  
Ingénierie et Territoires

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Carlat, le 12.06.2014

Le Maire,

Agnès COURCHINOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le .06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEC 2014**  
**PROGRAMME : CONSTRUCTION D'UN HANGAR COMMUNAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de construction d'un hangar communal et
- SOLLICITE auprès du Conseil général une subvention au titre du FEC 2014.

Le montant des travaux s'élèvent à : 91 088,94 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Carlat, le 12.06.2014

Le Maire,

Agnès COURCHINOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014  
S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie  
Sous la présidence de Madame COURCHINOX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : CONSTRUCTION HANGAR COMMUNAL : SIGNATURES D'AVENANTS AU MARCHÉ**

Mr Jean REGIS – Conseiller municipal – en charge du suivi des travaux - expose le dossier et la nécessité de prévoir des travaux supplémentaires non prévus à l'origine du montage du dossier : purge du talus et réalisation d'une enrochement, fournitures et pose de réseaux, travaux supplémentaires de zinguerie.

Les devis présentés par les différentes entreprises s'élèvent :

Lot N°1A (Terrassement) Entreprise CANTUEL :	7 657,00 € HT
Lot N°1B (Fondations Maçonnerie) Entreprise CANTAL CONSTRUCTION :	4 006,50 € HT
Lot N°3 (Couverture métallique) Entreprise JACQUE :	<u>2 620,00 € HT</u>
Total :	14 283,50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire :

- à signer les avenants auprès des entreprises.

Les crédits sont prévus à cet effet au budget primitif 2014 – C/2315 « 29 »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Carlat, le 12.06.2014

Le Maire,

Agnès COURCHINOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le douze juin 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DU BASSIN D'AURILLAC**

Vu le décret n°2002-999 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 1999 portant sur l'élargissement des compétences et notamment les compétences obligatoires des communautés d'agglomération au rang desquelles figurent, au titre de la politique de la ville, les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire : dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2002 portant création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,

Conformément à l'article 2 du décret n°2002-999, les communes situées dans le périmètre d'intervention du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doivent, par délibérations concordantes, désigner leurs représentants,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner un représentant de la commune et son suppléant au sein du Conseil communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD)

sont élus sur proposition : Mr Yves ALEXANDRE – Conseiller municipal - Délégué

Mme Agnès COURCHINOUX – Maire – Déléguée suppléante

Après délibération, le Conseil municipal adopte à la majorité les propositions ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré à Carlat, le 12 juin 2014

**Le Maire,**

Agnès COURCHINOUX

*Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/06/2014 et que la convocation avait été faite le 04/06/2014. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Préfet du Cantal le 18/06/2014.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers :	11
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : SIGNATURE DU DEVIS POUR LE FEU D'ARTIFICE**

Madame le Maire présente le devis de la société FWF Concept Puech Tournez de MAYRAN dans l'Aveyron dont le montant s'élève à 1 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis du feu d'artifice.

Les crédits sont inscrits au C/6232 (Fêtes et cérémonies).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Carlat, le 12 juin 2014

**Le Maire,**  
Agnès COURCHINOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE : NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2014**

Après exposé de Monsieur Serre, Adjoint aux affaires scolaires

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de réviser les tarifs :

- A compter du 01.09.2014, le prix de revient d'un repas passe de 6.60 € à 6,90 €

→ La part des Communes reste inchangée : 4.10 € par repas (Communes concernées : Carlat – St Etienne de Carlat – Cros de Ronesque).

→ La part des familles passera de 2.50 € à 2,80 € (Familles issues des Communes de Carlat – St Etienne de Carlat – Cros de Ronesque)

*Monsieur SERRE rappelant que la municipalité de BADAILHAC avait décidé, par délibération du 10.04.2010 (visa Préfecture du 18.05.2010,) de ne plus « prendre en charge les frais de cantine scolaire pour les élèves fréquentant le RPIC ». Par conséquent,*

→ le prix du repas sera facturé à \*\*\*6.90 € pour les familles de BADAILHAC.

→ Commensaux : 7.00 €/repas.

→ Agents péri scolaires : 2,80 €

Madame le Maire est autorisée à émettre les titres de recette tous les deux mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Carlat, le 12 juin 2014

**Le Maire,**

Agnès COURCHINOX

*Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16/06/2014 et que la convocation avait été faite le 04/06/2014. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Préfet du Cantal le 18/06/2014.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014  
S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie  
Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL

**OBJET : TARIFS GARDERIE SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2014**

Rapporteur : Monsieur Serre

Dès la rentrée scolaire, une réorganisation de service s'impose en raison des nouveaux rythmes scolaires. S'agissant de la garderie des changements d'horaires sont à apporter les jours suivants :  
Lundi mardi jeudi vendredi : 7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h.

Et le Mercredi : 7h30 à 8h50

Changement de tarification : La garderie sera payante uniquement dans ces créneaux horaires : de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h

1 heure : 1,10 € / enfant

½ heure : 0,55 € / enfant

Après avoir ouï cet exposé, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces changements d'horaire et de tarification ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE dans son intégralité les propositions visées ci-dessus, qui seront applicables en septembre 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Carlat, le 12 juin 2014

**Le Maire,**  
Agnès COURCHINOUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**LE 12 JUIN 2014**

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil quatorze,**

**Le Douze JUIN 2014**

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 04.06.2014

S'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie

Sous la présidence de Madame COURCHINOUX,

Etaient présents: Mme Agnès COURCHINOUX – Messieurs Géraud GARD – Bruno SERRE – Yves ALEXANDRE – Henri CALVET – Lucien CHARMES – Nicolas DEGOUL – Sébastien DUVAL – Thierry LACOSTE – Jean REGIS

Absent : Mr Daniel CAMBOURIEUX

**Secrétaire de séance : Mr Nicolas DEGOUL**

**OBJET : Délibération approuvant le budget primitif 2014 de la Commune**

Rapporteur : Monsieur GARD

L'Adjoint délégué aux finances présente le budget primitif 2014 de la Commune de Carlat par section et par chapitre.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
484 627 €	484 627 €	692 057 €	692057 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :  
- approuve le budget principal de la Commune année 2014.

A Carlat, le 12/06/2014

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Agnès COURCHINOUX

Transmis en Préfecture le 02/07/2014  
Publié 15/06/2014